

	DIRECTION GENERALE	Page 1 sur 1		
	<b>Note de SERVICE</b>	Création	Diffusion	Approbation
	<b>À l'attention de l'ensemble des professionnels du CHU de Nice</b>	24/08/2021	24/01/2022	24/01/2022
		Référence du document :		

## Note de service relative à l'obligation vaccinale de l'ensemble des professionnels du CHU de Nice – Dose de rappel


La loi n° 2022-51 et le décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022 relatifs à la gestion de la crise sanitaire modifient la définition du schéma complet de vaccination contre la COVID-19 en intégrant une dose de rappel du vaccin.

**A compter du 30 janvier prochain**, pour être en conformité au regard de l'obligation vaccinale qui s'impose à tous les professionnels exerçant dans les établissements de santé, il conviendra de :

- Justifier d'un schéma vaccinal complet incluant la dose de rappel ou un schéma vaccinal en cours de validité ;
- ET d'avoir transmis son justificatif à l'adresse [pass-sanitaire@chu-nice.fr](mailto:pass-sanitaire@chu-nice.fr) selon les modalités décrites dans la note d'information<sup>1</sup> annexée à la présente note de service.

La loi et le décret susvisés ne modifient pas les termes de la loi du 5 août 2021<sup>2</sup> sur les conséquences du non respect de l'obligation vaccinale. Pour rappel, depuis le 15 octobre 2021, lorsqu'un professionnel n'est pas en mesure de présenter les documents permettant de justifier d'un schéma vaccinal complet, il **ne peut plus poursuivre l'exercice de son activité** et s'expose à la mise en œuvre par l'employeur d'une mesure de suspension. Sur ces aspects, la note de service du 26/08 reste en vigueur.

Le Directeur Général



Charles GUEPRATTE

<sup>1</sup> Annexe : Note d'information du 20 janvier 2022 relative à l'obligation vaccinale pour l'ensemble des professionnels du CHU de Nice – dose de rappel

<sup>2</sup> Loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relatif à la gestion de la crise sanitaire

Références réglementaires :

- Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique
- Décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Décret n°2021-1058 du 7 août 2021 relatif aux systèmes d'informations mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant le décret n°2020-1690 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations
- Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022 modifiant le décret no 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Instruction DGOS n° 2021-193 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale dans les établissements de santé et médico-sociaux
- Arrêté du 7 août 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- Note de service du 26/08/2022 relative à l'obligation vaccinale de l'ensemble des personnels du CHU de Nice.